

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION  
*Documents officiels*

TROISIÈME COMMISSION  
19e séance  
tenue le  
jeudi 25 octobre 1990  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19e SEANCE

Président : M. SOMAVIA (Chili)

SOMMAIRE

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES (suite)

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000 (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.3/45/SR.19  
11 décembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES (suite) (A/45/3, chap. V, sect. B; A/45/38, A/45/202, A/45/222, A/45/225, A/45/230, A/45/254, A/45/264, A/45/265, A/45/269, A/45/270, A/45/426; A/C.3/45/5)

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000 (suite) (A/45/3, chap. V, sect. B; A/45/347, A/45/489, A/45/548; A/C.3/45/5)

1. Mme LAURENT (Observateur de la Communauté européenne) dit que le deuxième programme d'action de la Communauté visant à promouvoir l'égalité des chances pour les femmes représente un progrès considérable, en particulier dans le domaine juridique. Afin de renforcer dans les Etats Membres les droits et les obligations statutaires à l'égard des femmes, cinq directives ont été adoptées sur le droit à l'égalité de traitement et de rémunération et le droit de bénéficier des mêmes prestations sociales. Le principe "A travail égal, salaire égal" est appliqué dans l'ensemble de la Communauté. Comme la nécessité de lutter contre les tracasseries d'ordre sexuel s'impose de plus en plus, un code de bonne conduite visant à protéger la dignité des femmes et des hommes dans le milieu de travail est en cours d'élaboration. Un certain nombre de mesures - au nombre desquelles l'organisation de séminaires, d'ateliers et de conférences - ont été prises pour sensibiliser l'opinion à l'importance de l'égalité des chances.

2. La Communauté européenne, qui construit son marché intérieur et doit améliorer la compétitivité de son économie, a besoin de main-d'oeuvre qualifiée et la contribution des femmes serait un facteur décisif. De nombreux obstacles empêchent encore que les femmes soient à égalité avec les hommes dans le monde du travail et dans la société si bien qu'elles se retrouvent encore surtout dans les emplois peu spécialisés et précaires. Une meilleure intégration des femmes dans le marché du travail est un élément essentiel de la stratégie à suivre pour assurer la cohésion sociale et économique de l'Europe. Le troisième programme d'action de la Communauté marquera une nouvelle étape dans l'élaboration de la politique visant à assurer aux femmes des chances égales en prévoyant une stratégie plus large encourageant leur pleine participation au marché du travail et au processus de prise de décision.

3. Le Comité a récemment approuvé un programme novateur destiné à favoriser la formation professionnelle et l'emploi des femmes en vue de les aider à surmonter les difficultés structurelles spécifiques qu'elles rencontrent sur le marché du travail et bénéficier des avantages qui découleront de la création du marché unique en 1992.

4. Des efforts plus soutenus et plus délibérés sont requis si l'on veut intégrer pleinement les femmes au développement. Il faut, en priorité, améliorer la productivité des femmes et leur capacité d'avoir des activités productrices de revenus pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et de contribuer

(Mme Laurent)

d'avantage à la performance économique. Dans le cadre de la coopération en vue du développement, la Communauté s'efforce donc d'aider le plus grand nombre possible de femmes à faibles revenus au meilleur coût, contribuant ainsi à la réalisation d'autres objectifs de développement. La préférence est donnée à l'intégration des femmes dans les programmes de développement ordinaires et non à l'élaboration de programmes qui leur sont exclusivement destinés.

5. L'intégration poussée des différents rôles de la femme dans le processus de développement que prévoit la quatrième Convention élaborée par les pays du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique et la Communauté européenne est un excellent point de départ pour les futures mesures à prendre. La Convention prévoit que la Communauté encourage les mesures que prennent les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour promouvoir la condition de la femme, améliorer les conditions de vie des femmes, développer leur rôle économique et social et encourager leur pleine participation au processus de production et de développement sur un pied d'égalité avec les hommes. Elle accorde une attention particulière au rôle crucial que jouent les femmes en ce qui concerne la santé, la nutrition et l'hygiène dans la famille. Elle indique les domaines dans lesquels la participation des femmes est entravée par des contraintes fondées sur le sexe, en particulier des contraintes d'ordre juridique résultant d'un manque d'information.

6. Mme McLENNAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que son pays apprécie hautement le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la renaissance de la diplomatie multilatérale et de la coopération internationale. En juillet 1990, le Président Bush a signé la loi intitulée Americans with Disabilities Act, première législation au monde à reconnaître aux personnes handicapées les mêmes droits qu'aux autres citoyens. La loi reconnaît aux handicapés, hommes et femmes, des garanties fondamentales, leur donnant l'indépendance et la liberté de choix qui leur sont nécessaires pour être maîtres de leur existence. La question des femmes chefs de famille, dont le nombre s'accroît dans le monde, a retenu l'attention du Gouvernement américain, qui a mis en place des programmes visant à aider ces familles à faire face à leurs besoins économiques, alimentaires et sociaux.

7. Le Bureau chargé des affaires féminines au Ministère du travail, créé il y a 70 ans, tente de répondre aux divers besoins d'une main-d'oeuvre féminine de plus en plus nombreuse aux Etats-Unis, qui contribue beaucoup à la bonne santé de l'économie américaine. En 1973, la loi intitulée United States Foreign Assistance Act a été amendée de façon à ce que les programmes bilatéraux d'aide au développement privilégient les activités propres à intégrer les femmes dans l'économie de leur pays, et d'améliorer ainsi leur condition et de participer à l'effort global de développement.

8. Les bureaux de l'Agence américaine pour le développement international chargés des programmes concernant les femmes et le développement et le Peace Corps ont pour objectif principal d'accroître les bénéfices que les femmes peuvent retirer de leur participation aux activités économiques de leur pays. Le Gouvernement américain s'efforce de donner aux femmes la possibilité de participer à leur propre développement économique en s'assurant qu'elles ont les moyens, les compétences et

(Mme McLennan, Etats-Unis)

les ressources nécessaires à cette fin. La contribution des organisations non gouvernementales au progrès de la condition de la femme a été incommensurable. Mme McLennan félicite le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) des efforts qu'il fait pour promouvoir un développement écologiquement durable et pour sa participation croissante au programme global d'aide aux femmes entrepreneurs. UNIFEM pourrait jouer un rôle unique en montrant dans quelle mesure les femmes stimuleraient le développement du secteur privé si elles avaient plus largement accès aux sources de financement, aux technologies et aux services connexes.

9. Sur les 15 millions de réfugiés dénombrés dans le monde, 80 % sont des femmes et des enfants, et la communauté internationale doit assurer non seulement leur survie mais aussi leur bien-être. Le Gouvernement américain encourage tous les organismes compétents des Nations Unies à répondre à tous les besoins des réfugiés et demande instamment que soient appliquées les résolutions du Conseil économique et social demandant que l'on s'efforce davantage de répondre aux besoins des femmes réfugiées. Mme McLennan est d'accord pour que soit engagé un examen à l'échelle du système pour évaluer l'expérience et les capacités de diverses organisations en la matière.

10. Les droits des femmes sont violés d'une façon systématique, violente et inhumaine. A la trente-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, la délégation américaine a appuyé trois résolutions, dont le but était d'encourager les gouvernements à réprimer les actes de violence et les mauvais traitements dont sont victimes les femmes et à appliquer les peines prévues à cette fin. Le Gouvernement américain approuve sans réserve toutes les mesures, y compris celles qui sont prises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, qui visent à mettre un terme aux actes de violence physique et aux mauvais traitements dont les femmes sont victimes.

11. La délégation américaine se prononce en faveur de la tenue d'une conférence mondiale sur les femmes en 1995 et remercie l'Autriche, qui a généreusement offert d'accueillir la conférence. Par sa résolution 44/77, l'Assemblée générale a approuvé la convocation d'une consultation interrégionale de haut niveau sur le rôle des femmes dans la vie publique. Cette consultation devrait être considérée comme faisant partie des préparatifs de la conférence de 1995 et il faudrait que des femmes occupant des postes responsables au sein du gouvernement, des partis politiques, des syndicats et des organisations non gouvernementales y participent.

12. Le Gouvernement américain réaffirme sa volonté d'accroître la participation des femmes aux travaux de l'Organisation. Le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/45/548) montre que la faible augmentation générale du nombre des femmes s'est accompagnée d'une baisse au niveau des postes de rang élevé. Il ne semble pas qu'il y ait, au niveau le plus élevé, une volonté bien arrêtée d'atteindre les objectifs du programme quinquennal actuellement appliqué pour améliorer la situation des femmes au Secrétariat. Le Gouvernement américain approuve la suggestion faite par la Nouvelle-Zélande tendant à ce que soit entreprise une étude analytique globale visant à déterminer quels

(Mme McLennan, Etats-Unis)

sont les obstacles qui s'opposent à l'égalité de participation des femmes à tous les niveaux du Secrétariat. Le Secrétariat doit s'engager, au niveau le plus élevé et dans le cadre des ressources existantes, à prendre des mesures pratiques pour donner effet aux principes et recommandations déjà approuvés. Ceux qui seront chargés d'appliquer ces mesures devront être investis des pouvoirs et de la responsabilité voulus pour en assurer le succès. La délégation américaine a l'intention de soumettre un projet de résolution sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat et demande instamment aux Etats Membres d'appuyer les efforts que l'Organisation déploie pour accroître la proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs et les catégories plus élevées, en présentant la candidature d'un plus grand nombre de femmes, en cherchant des femmes propres à se porter candidates aux postes vacants et en les encourageant à le faire et en créant des fichiers nationaux de femmes candidates qui seraient communiqués au Secrétariat. Il faut conjuguer les efforts pour créer un cadre favorable à la promotion de la femme et modifier les attitudes en vue d'obtenir la détermination voulue à une époque où les valeurs démocratiques deviennent l'objectif commun de tous les peuples.

13. Mme COLLINS (Canada) dit que l'année 1990 marque le vingtième anniversaire du rapport de la Commission royale canadienne sur la condition de la femme, véritable jalon sur la route qui a mené les femmes canadiennes à l'égalité. Le Canada accorde un rang de priorité élevé à la promotion de la femme et a eu l'honneur ce mois-ci d'accueillir la troisième réunion des ministres du Commonwealth dont relèvent les questions relatives à la condition de la femme, à laquelle ont participé plus de 47 pays. Tous les participants ont reconnu que l'égalité des femmes était essentielle à la prospérité économique des nations et qu'en la leur refusant, on laissait dormir un capital, on limitait la liberté et on compromettait les perspectives d'avenir. Ils ont examiné les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'action du Commonwealth sur les femmes et le développement, adopté à Hararé en 1987, étudié les questions relatives aux femmes et à la population et décidé d'intégrer les problèmes concernant les femmes dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement.

14. A l'occasion de la réunion des ministres du Commonwealth, un certain nombre de représentants ont participé à un atelier consacré aux rapports que les pays sont tenus de soumettre en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui est aujourd'hui ratifiée par 104 pays. Le deuxième rapport que le Canada a soumis à ce titre vient d'être examiné par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la préparation du troisième rapport est bien avancée. Ces activités, ainsi que les diverses activités d'information entreprises pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention, ont permis de mieux faire connaître la Convention aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales. Le système d'établissement des rapports a été l'occasion d'examiner de nouveau les mesures prises pour donner effet à la Convention et leur efficacité.

(Mme Collins, Canada)

15. La délégation canadienne se félicite du caractère constructif de la trente-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, qui vient de se tenir à Vienne. A l'ordre du jour figurait le premier examen et la première évaluation de l'exécution des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 et la Commission a adopté un projet de résolution contenant un ensemble de recommandations destinées à guider l'application de la Stratégie au cours des années à venir. Le Canada recommande vivement à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution, dont les termes ont été soigneusement pesés, et que le Conseil économique et social a ultérieurement adopté en tant que résolution 1990/15.

16. Le Canada fait siennes les recommandations de la Commission de tenir en 1995 la quatrième conférence mondiale sur les femmes, ce qui permettrait de relancer l'intérêt concernant l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi; en effet, la promotion de la femme marque le pas et même, dans certains cas, régresse. Il est temps de commencer à créer des mécanismes propres à assurer que les Etats Membres sont bien en mesure d'établir des rapports d'évaluation complets d'ici à 1995. Le Canada publie régulièrement des fiches d'information, qui permettent de suivre les progrès accomplis. Ce n'est pas une tâche facile et il faudrait déjà chercher à savoir quel appui technique sera nécessaire pour assurer un taux de participation élevé à la préparation des prochains rapports sur les mesures prises pour donner effet aux instruments pertinents. Il est important que les préparatifs de la conférence mondiale ne relèguent pas au second rang les travaux de fond sur les questions relatives à la condition de la femme au cours des cinq prochaines années. Le Canada espère que le coût de la conférence sera imputé sur le budget ordinaire des institutions concernées.

17. La délégation canadienne note avec satisfaction l'attention qui a été accordée au rôle des femmes lors du récent Sommet pour les enfants. Il est reconnu dans la Déclaration et le Plan d'action que l'amélioration du bien-être de l'enfant sous tous ses aspects dépend dans une large mesure de la possibilité qu'ont les femmes de régir leur propre existence, ce qui est indispensable pour planifier la famille et espacer les naissances, c'est-à-dire pour améliorer la santé des enfants et mettre un frein à la croissance de la population, dont le taux devient insoutenable. Le Gouvernement canadien demande instamment à tous les Etats Membres de ratifier la Convention sur les droits de l'enfant et de mettre en application le Plan d'action adopté au Sommet pour les enfants.

18. En ce qui concerne les thèmes prioritaires qui devront être examinés par la Commission de la condition de la femme à sa trente-cinquième session, le Canada note avec satisfaction l'attention spéciale accordée aux femmes "vulnérables", pour lesquelles l'égalité des chances est la clef du progrès, et insiste sur la nécessité de répondre aux besoins des femmes non mariées qui sont chefs de famille. Le Canada se félicite particulièrement que l'on ait récemment organisé à Vienne un séminaire sur les femmes handicapées où pour la première fois, l'Organisation des Nations Unies a examiné les problèmes propres à ces femmes et la contribution qu'elles pouvaient apporter au développement.

(Mme Collins, Canada)

19. Mme Collins estime que la Commission de la condition de la femme a raison d'insister sur le renforcement des mécanismes nationaux, qui sont l'un des principaux moyens d'appliquer plus efficacement les Stratégies prospectives d'action de Nairobi. Le Canada a participé à un certain nombre de missions bilatérales visant à renforcer les mécanismes nationaux dans les pays en développement et l'Agence canadienne internationale pour le développement a récemment organisé un stage d'études pratiques auquel ont participé les responsables des mécanismes nationaux de 47 pays du Commonwealth.

20. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) joue un rôle important du fait qu'il renforce les travaux des mécanismes nationaux concernant les femmes et fait en sorte que les questions relatives aux femmes soient inscrites dans les programmes et les politiques de développement général des gouvernements et des institutions internationales publiques et privées. L'expérience acquise par le Fonds ces dernières années montre que l'affectation d'experts à des questions concernant les femmes fait une différence considérable. Le Canada appuie sans réserve les travaux du Fonds et exprime l'espoir que de nouveaux donateurs apporteront au Fonds des ressources supplémentaires.

21. En ce qui concerne le thème de la paix pour 1991, il est préoccupant de constater qu'à la veille du quarantième anniversaire de la création du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la situation des femmes réfugiées reste critique. En 1988, le Canada a lancé le programme "Women at risk" (Femmes en danger) qui a permis de réinstaller des femmes réfugiées se trouvant dans des circonstances particulièrement difficiles qui, n'ayant pu acquérir d'instruction ni, faute de possibilité d'emploi, d'expérience professionnelle dans leur pays d'origine, ne pouvaient s'installer au Canada. Un second programme axé sur les langues et l'orientation, lancé cette année, prépare les immigrants et les réfugiés, notamment les femmes, à s'intégrer pleinement dans la société canadienne.

22. Le Canada attache une grande importance aux objectifs de l'Année internationale de l'alphabétisation. Grâce au programme national d'alphabétisation, de nombreuses initiatives ont été financées dans l'ensemble du pays; plusieurs d'entre elles répondaient aux besoins spécifiques des femmes. L'Agence canadienne pour le développement international finance un certain nombre de projets d'alphabétisation dans des pays en développement, dont beaucoup sont spécialement destinés aux femmes. Deux tiers des analphabètes sont des femmes. Il est donc essentiel de maintenir l'élan créé par l'Année internationale de l'alphabétisation et de reconnaître l'importance de l'alphabétisation des femmes pour le développement international. Une an d'instruction pour une mère équivaut à une réduction de 9 % de la mortalité des enfants de moins de 5 ans. Le Canada présentera un projet de résolution sur les femmes et l'alphabétisation, fondé sur la résolution 34/8 de la Commission de la condition de la femme, dans lequel il sera demandé, notamment, au Secrétaire général d'établir un rapport, à soumettre à la conférence de 1995, sur les progrès de l'alphabétisation des femmes.

(Mme Collins, Canada)

23. Dans le cadre de la Journée mondiale du SIDA, qui doit avoir lieu le 1er décembre 1990, le Gouvernement canadien souligne l'importance de la récente réunion d'experts sur les femmes et le SIDA, organisée par la Division de la promotion de la femme à Vienne, qui a conclu que seule une action conjuguée énergique des organismes du système des Nations Unies, des mécanismes nationaux, des gouvernements et des organisations non gouvernementales, permettra d'améliorer la condition de la femme et de réduire l'incidence du SIDA.

24. La délégation canadienne prend note avec satisfaction du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes dans le Secrétariat mais déplore que l'objectif fixant à 30 % la proportion des femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique dans l'Organisation ne puisse pas être atteint d'ici la fin de l'année en cours. Elle réitère l'appui du Canada au nouvel objectif de 35 % de femmes dans le Secrétariat d'ici la fin de 1995 et le maintien des mesures spéciales d'urgence récemment prises par le Secrétariat pour améliorer la représentation des femmes. La représentante de la Nouvelle-Zélande a noté, la veille, dans une intervention faite au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qu'il y a bien eu de fréquents rapports statistiques, mais pas d'analyse en profondeur des obstacles qui s'opposent à l'avancement des femmes à l'intérieur du système des Nations Unies. Il est temps de chercher à savoir plus exactement ce qui fait obstacle à la promotion des femmes dans la fonction publique internationale.

25. Dans une étude intitulée "Beneath the Veneer" (Derrière les apparences), des chercheurs canadiens ont récemment montré que les principaux obstacles à l'avancement des femmes étaient les attitudes qui perpétuent les stéréotypes sexistes, une culture de groupe hostile aux femmes et les difficultés qu'ont les femmes à concilier leur travail et leurs responsabilités familiales. Les femmes en poste au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas les seules à connaître ces problèmes : c'est le sort des femmes qui, dans l'ensemble du monde, y compris le Canada, travaillent dans la fonction publique et dans les organisations internationales. Il est temps d'aller au-delà des simples statistiques et d'entreprendre une étude analytique globale pour mettre le doigt sur les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder à égalité avec les hommes aux postes du Secrétariat à tous les niveaux, notamment aux niveaux les plus élevés. Les résultats permettraient au Secrétariat de concevoir des stratégies réellement efficaces pour parvenir à une égalité totale entre les hommes et les femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Gouvernement canadien est d'avis que les gouvernements et les organisations non gouvernementales doivent travailler en étroite collaboration en vue d'assurer l'égalité dans tous les domaines.

26. M. PIRULSONGGRAM (Thaïlande) dit que son pays est fermement convaincu que la promotion de la femme est un élément essentiel de son développement social. L'Organisation des Nations Unies doit être félicitée pour le rôle qu'elle joue dans la promotion des femmes dans le monde et dans la reconnaissance de leurs droits. La Commission de la condition de la femme doit elle aussi être félicitée. Elle a consacré une grande partie de ses travaux à assurer l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. La Convention sur les droits politiques de la femme et la



(M. Pibulsonggram, Thaïlande)

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, auxquelles la Thaïlande est partie, sont des jalons, dont la Commission doit être légitimement fière. A sa trente-quatrième session, la Commission a fait un certain nombre de recommandations, qui imprimeront un nouvel élan à l'application totale des Stratégies prospectives d'action de Nairobi. La Thaïlande appuie sans réserve l'appel lancé par la Commission pour la tenue d'une conférence mondiale sur les femmes en 1995 et elle est disposée à prendre une part active à la préparation d'un événement qui pourrait faire date dans les annales des conférences internationales.

27. En ce qui concerne la question de l'environnement, sa dégradation, son avenir, et comment le préserver, tous les peuples - et la moitié de la population mondiale est constituée de femmes - sont responsables de la préservation de l'environnement. La délégation thaïlandaise se félicite particulièrement que le rôle des femmes, notamment dans le domaine de l'environnement, soit actuellement à l'ordre du jour de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. La Thaïlande encourage l'Institut à examiner cette question et souligne qu'un ressortissant thaïlandais, M. Amara Pongsapich, chargé de recherche et spécialiste en sciences sociales, fait partie du Conseil d'administration.

28. La Thaïlande approuve les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et note avec satisfaction la large participation de femmes originaires de toutes les parties du monde. Le Fonds a accordé un appui généreux à plus de 10 projets de développement en Thaïlande, qui ont directement bénéficié aux femmes et à leur entourage et il aide le Gouvernement thaïlandais à concevoir des plans de développement nationaux qui répondront de mieux en mieux aux besoins des femmes. M. Pibulsonggram tient à ce qu'il soit pris acte de l'excellent travail que le Fonds accomplit en Thaïlande et dans le monde entier.

29. La promotion de la femme n'est pas une idée nouvelle en Thaïlande, où les femmes ont toujours joué un rôle actif dans le développement social et économique et occupent des positions clefs dans tous les secteurs au sein de leur communauté. Les questions concernant les femmes ont un rang de priorité élevée dans les plans de développement économique et social du Gouvernement thaïlandais. Un plan à long terme pour les femmes, s'étendant sur une période de 20 ans - de 1982 à 2001 - est énergiquement appliqué; nombre des principes qui l'inspirent sont repris de ceux qui sont incorporés dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi.

30. La Commission nationale thaïlandaise chargée des questions relatives aux femmes, créée en mars 1989, est très active. Elle a dirigé les travaux de révision des plans de développement à long terme pour les femmes, qui mettent l'accent sur l'éducation et la participation; elle a aidé à formuler, dans le septième plan de développement national, des dispositions relatives au développement des femmes et elle a été au centre des efforts accomplis pour renforcer les lois et les règlements relatifs aux femmes. Les travaux de la Commission vont permettre à la

(M. Pibulsonggram, Thaïlande)

Thaïlande de lever certaines des réserves qu'elle avait faites au sujet de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

31. D'autres activités concernant les femmes se déroulent également dans d'autres parties du Sud-Est asiatique. Les six membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) travaillent en étroite coopération en ce qui concerne le développement des femmes et d'autres questions relatives à la condition et au bien-être des femmes dans leur pays respectif. La Confédération des organisations féminines de l'ANASE (ACWO), créée en 1981, centralise les activités d'élaboration et de coordination des projets visant à promouvoir les droits des femmes dans toute la région de l'ANASE. En février dernier, la quatrième Assemblée générale de l'ACWO a adopté plusieurs mesures favorables à la promotion des droits de la femme, notamment un programme de formation professionnelle proposé par la Thaïlande.

32. Mme WILJENBORG-POT (Pays-Bas) dit que les Pays-Bas ratifieront bientôt la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sont membres de la Commission de la condition de la femme. Lorsqu'on examine les effets qu'ont eus les Stratégies prospectives de Nairobi, il faut se demander si les activités vont bien dans la bonne voie et comment améliorer ce qui est fait. Les Etats Membres, le Secrétariat, divers organismes des Nations Unies, en particulier la Commission de la condition de la femme, s'emploient depuis cinq ans à appliquer les Stratégies prospectives, mais il faut dire que les résultats sont décourageants et que les mécanismes qui permettraient de progresser fonctionnent mal. Tout indique que, dans le monde entier, les femmes sont toujours dans une position d'infériorité et que leur degré de participation à la vie publique sous tous ses aspects reste fâcheusement bas. Sans un changement de politique, l'objectif fixé à Nairobi - égalité entre les hommes et les femmes en l'an 2000 - ne sera pas atteint. L'Organisation des Nations Unies doit donc prendre des décisions pour donner une nouvelle impulsion à la promotion de la femme. Les conférences passées montrent clairement que les connaissances et l'expérience des femmes de tous les milieux et de toutes les régions du monde doivent être prises en compte dans la préparation de la conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir en 1995; il importera d'y prévoir suffisamment de temps et de place pour des contacts et des échanges d'idées. La participation des femmes des pays en développement doit être facilitée par des dons destinés à couvrir les frais de voyage.

33. Procédant à l'examen et à l'évaluation des Stratégies prospectives de Nairobi, la Commission de la condition de la femme a formulé 24 recommandations, dont l'une est qu'il faut accorder une attention plus grande à la question des femmes et du SIDA et intégrer les efforts en la matière dans le programme mondial de l'Organisation mondiale de la santé. Cette recommandation revêt une importance particulière étant donné ce qu'on sait depuis peu de l'augmentation du nombre de femmes et d'enfants qui contractent le SIDA et de l'ostracisme qui accompagne souvent la maladie. La représentante des Pays-Bas demande instamment à l'Assemblée générale d'adopter ces recommandations afin de déterminer dans quelle voie s'engager pour améliorer la condition de la femme.

(Mme Wijenberg-Pot, Pays-Bas)

34. Tant qu'un nombre suffisant de femmes ne participeront pas aux décisions, leurs intérêts ne seront pas protégés. Les femmes doivent donc être informées de leurs droits politiques, et des changements structurels doivent être opérés pour encourager cette participation. Il faut recueillir les données voulues pour fixer des quotas en vue de promouvoir les mesures grâce auxquelles le nombre de femmes participant aux décisions finira par augmenter. Les femmes qui occupent des postes de responsables devraient aussi rester en contact les unes avec les autres à l'échelon international.

35. Malgré l'effet négatif qu'a sur elles l'ajustement structurel dans beaucoup de pays, les femmes jouent, dans le développement, un rôle qui devient plus actif. Il faut les encourager à l'accroître encore, et la représentante des Pays-Bas se félicite de ce que font ensemble UNIFEM et le PNUD pour formuler des projets novateurs allant dans ce sens. Il convient pourtant d'observer que la proportion de femmes employées par le PNUD à la classe P-5 et au-dessus ne dépasse pas actuellement 15 %, chiffre trop faible pour que la politique relative à la participation des femmes au développement puisse être appliquée correctement.

36. A propos de l'application des Stratégies prospectives, Mme Wijenberg-Pot note en outre que la démocratisation en cours en Europe centrale et orientale a entraîné une baisse de la proportion de femmes occupant des postes politiques et une restructuration économique qui ne fait guère de place aux femmes. C'est une question qui mérite d'être suivie.

37. Les femmes sont encore souvent victimes d'actes de violence; il faut donc des méthodes de communication meilleures et plus transparentes et la délégation néerlandaise se félicite de ce que la méthode actuelle, qui est inadéquate, fasse l'objet d'un réexamen. Par ailleurs, il faut chercher à mieux comprendre les problèmes propres aux femmes les plus démunies, dont le nombre ne cesse d'augmenter, afin de mettre au point de meilleures politiques.

38. En application des Stratégies prospectives, le Secrétaire général doit tout faire pour que le nombre de femmes dans le Secrétariat atteigne l'objectif de 35 % en 1995, et il faut encourager les chefs de secrétariat et directeurs de l'Organisation à nommer plus de femmes à des postes de haut niveau. Un reclassement du personnel de secrétariat qui rendrait justice aux compétences n'a pas encore été effectué, et Mme Wijenberg-Pot demande instamment que cela soit fait.

39. Enfin, la représentante des Pays-Bas dit que les réseaux de femmes ont démontré leur intérêt en tant que nouveaux moyens d'action, ce qui veut dire que l'Organisation des Nations Unies doit encore encourager les femmes à coopérer à l'échelon international, de façon à hâter l'instauration d'une véritable égalité entre les hommes et les femmes dans le monde entier.

40. Mme DU Yong (Chine) dit que les femmes ont un rôle important à jouer dans le développement économique et social et que l'Organisation des Nations Unies doit s'efforcer davantage d'assurer la réalisation des Stratégies prospectives, en mettant spécialement l'accent sur l'amélioration de la condition de la femme et sur

(Mme Du Yong, Chine)

l'égalité, en élargissant la participation des femmes au développement, en luttant contre l'analphabétisme et en leur donnant une place plus grande dans les décisions politiques.

41. Dans le cadre de la politique de réforme et d'ouverture qu'il a récemment adoptée, le Gouvernement chinois donne un rôle plus grand aux femmes dans la vie économique et politique du pays. Il y a maintenant en Chine beaucoup de femmes cadres et elles contribuent au développement du pays; les femmes deviennent plus instruites et connaissent mieux leurs responsabilités sociales. Pourtant, l'égalité avec les hommes n'est pas encore réalisée. Il demeure des vestiges d'un féodalisme affirmant la supériorité de l'homme et la discrimination n'est pas inconnue en Chine, où de nombreuses femmes sont encore illettrées. Les Chinoises font cependant tout pour éliminer ces obstacles et pour parvenir à une égalité véritable avec les hommes.

42. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est un important instrument international de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et la représentante de la Chine exhorte les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier cette convention ou à y adhérer dès que possible. La Chine apprécie tout à fait le sérieux et l'impartialité avec lesquels le Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, organe qui supervise l'application de la Convention, étudie les rapports soumis par les Etats parties.

43. Enfin, il faut féliciter UNIFEM de chercher à répondre d'abord aux besoins des pays en développement et à aider les femmes de ces pays. Comme le Fonds a obtenu des résultats remarquables avec des ressources très modestes, la Chine continuera à coopérer avec lui, de façon qu'il puisse continuer à servir la cause des femmes dans les pays en développement.

44. Mme DJENEBOU-KABA (Côte d'Ivoire) dit que promouvoir les femmes et accroître leur rôle dans le développement permettra d'améliorer le bien-être des enfants et d'assurer leur survie et leur protection. La protection sociale des mères et des enfants suppose des mesures tendant non seulement à améliorer la santé des femmes mais également à les alphabétiser. Il existe une corrélation directe entre l'analphabétisme et la mortalité infantile, et il est établi que le taux d'abandon scolaire est plus élevé chez les enfants dont les mères sont illettrées que chez les enfants des femmes scolarisées. La proportion de décès de femmes en couches est également plus élevée chez les femmes illettrées. Dans de nombreuses sociétés, la scolarisation des filles est une préoccupation mineure; elles reçoivent moins d'aliments, travaillent plus et sont vouées à mariage précoce; il faut s'attacher à corriger ces abus et à répondre aux besoins de ce groupe vulnérable.

45. L'éducation de la femme est aussi un investissement productif, car il permet aux femmes de réfléchir aux solutions à apporter à leurs problèmes et de contribuer à la capacité productive du pays. Les femmes illettrées représentent un potentiel important qui pourrait être mis à profit par l'éducation. La représentante de la Côte d'Ivoire salue l'action d'UNIFEM en faveur des femmes en Afrique de l'Ouest.

(Mme Djenebou-Kaba, Côte d'Ivoire)

Le grand problème des femmes africaines, notamment en Côte d'Ivoire, est l'insuffisant accès au crédit, et il faut donc aider les femmes rurales à accéder au crédit bancaire.

46. Tant que les femmes resteront en dehors de la scène politique, leur sort risque d'être relégué au second plan, et il faudrait inciter au recrutement et à la promotion des femmes dans les secrétariats des organisations internationales. Il est regrettable de constater que le nombre d'Africaines occupant des postes de la classe P-5 ou au-delà dans le Secrétariat est insignifiant et que les Africaines francophones, à ce niveau, sont extrêmement rares.

47. Enfin, il appartient à chaque pays de définir ses priorités en fonction de sa situation propre et d'identifier les besoins de la femme, de façon à éliminer patiemment, un à un, les obstacles qu'elle rencontre.

48. Mme S'AAD (Egypte) dit que l'histoire traverse actuellement une phase si décisive qu'elle se sent tenue de parler des idées générales sans aborder de questions précises. Alors que des évolutions aussi bien positives que négatives ont lieu sur le plan international, à une échelle plus réduite, la communauté internationale a entamé le premier examen et la première évaluation de l'application des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme. Alors que se prépare la conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra en 1995, il convient de faire le bilan des changements importants qui se produisent dans le monde. L'enseignement essentiel à tirer des événements récents est la notion d'interdépendance - entre l'homme et la femme, entre les nations, entre les différentes questions et entre les trois thèmes prioritaires retenus pour aborder la question de la promotion de la femme : la paix, l'égalité et le développement.

49. La Commission de la condition de la femme, qui est l'organe désigné pour entreprendre les préparatifs de la conférence mondiale, pourrait partir du consensus qui s'est dégagé dans de grandes conférences des Nations Unies comme la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et le Sommet mondial pour les enfants. La représentante de l'Egypte estime que la Deuxième et la Troisième Commissions devraient travailler de concert sur les questions relatives aux femmes et, dans cet esprit, elle souligne l'importante contribution que la Commission de la condition de la femme pourrait apporter à la conférence internationale sur la population, qui se tiendra en 1994. Elle relève que lors des premiers examens des Stratégies prospectives, l'importance de la technique pour le développement a été soulignée. La diffusion des techniques appropriées dans le secteur non institutionnalisé, dans lequel travaillent la majorité des femmes des pays en développement, est nécessaire à l'augmentation de la production. Comme la technique est le facteur dont dépend la réduction de l'écart entre pays développés et pays en développement, la délégation égyptienne pense qu'il serait indiqué de faire figurer cette question dans l'examen du thème prioritaire qu'est le développement. Enfin, en réponse à de récentes initiatives d'intégration prises de par le monde, la délégation égyptienne estime qu'il faut donner au thème du développement une dimension régionale.

50. Mme ALVEAR (Chili) dit qu'on ne peut parler de démocratie authentique si la moitié de la population - à savoir les femmes - ne participe pas pleinement au processus démocratique. Les thèmes choisis comme prioritaires par la Commission de la condition de la femme - l'égalité, le développement et la paix - sont d'une grande importance pour les Chiliens, qui sont tous désireux de jouer un rôle actif dans le développement de leur pays, en particulier les femmes, car ce sont surtout elles qui transmettent les valeurs au sein de la famille.

51. Le Chili a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ce qui témoigne de sa volonté d'adopter des mesures appropriées dans tous les domaines intéressant la condition de la femme. Les recommandations tendant à créer des organismes nationaux qui aborderaient les questions relatives à la femme ont été reçues avec intérêt par les pays d'Amérique latine. Dans le cas du Chili, la pleine intégration des femmes à la vie nationale est l'une des priorités du gouvernement du Président Aylwin, qui est guidé par les principes de l'égalité des hommes et des femmes, de l'autonomie et de la dignité des femmes et par l'idée qu'il faut protéger et renforcer la famille. Le programme d'action du Service national des femmes (SERNAM), qui va bientôt être créé et que Mme Alvear aura l'honneur de diriger avec le rang de ministre d'Etat, couvre les aspects les plus divers de l'intégration des femmes à la vie politique et socio-économique du pays. On peut se faire une idée de l'ampleur de la tâche si l'on sait que les femmes représentent 31 % de la population active du Chili et 57 % de sa population totale. De plus, les femmes paient cher leur participation, puisqu'elles doivent assumer le double rôle de mères de famille et de travailleuses. Au XXe siècle, les femmes se heurtent à toutes sortes de difficultés et éprouvent un sentiment de culpabilité quand elles font leur chemin dans la société; il faut que cela change.

52. Chacun reconnaît l'importance de la famille, mais la première mesure à prendre pour la protéger est d'améliorer la condition de la femme, qui souvent n'a pas pu terminer ses études, n'a pas de statut juridique propre, ou n'a pas la garde de ses enfants. Les attributions du SERNAM englobent l'étude et l'application de réformes juridiques et administratives et de mesures propres à renforcer la famille, et la coopération avec les institutions nationales et internationales s'occupant de la condition féminine. Le SERNAM donnera la priorité à l'action en faveur des femmes chefs de famille, à l'élimination de la violence dans la famille, à la création de centres d'information et de formation pour les femmes, à la prévention de la grossesse chez les adolescentes et à la promotion de réformes juridiques et de la communication.

53. Il ne saurait y avoir de démocratie sans participation, ni de participation sans information. Les femmes sont souvent reléguées en marge de la société faute de l'information qui leur permettrait d'y participer, d'affirmer leurs droits et de se prévaloir des prestations offertes par l'Etat. Le SERNAM projette de mettre en place, dans tout le pays, un réseau de centres d'orientation et de formation, qui aideront les femmes à résoudre leurs problèmes. Pour ce qui est de la grossesse chez les adolescentes, la représentante du Chili dit qu'un nourrisson sur sept au Chili est né d'une mère adolescente, et que 58,2 % de ces enfants sont

(Mme Alvear, Chili)

illégitimes. Le SERNAM se propose de mettre en oeuvre un plan intégré visant à réduire l'incidence des grossesses chez les adolescentes et à aider celles qui sont enceintes.

54. La représentante du Chili remercie la communauté internationale de l'appui qu'elle continue d'apporter au Chili, et souligne l'importance que revêtent l'intégration des peuples et la solidarité mondiale dans la recherche de la paix, de la justice et du développement.

55. M. BURCUOGLU (Turquie) a lu avec intérêt le document A/45/347 sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Il se félicite des efforts déployés par le Fonds en faveur des femmes rurales et pauvres, et dit que le Gouvernement turc continuera à lui verser une contribution. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/45/489, M. Burcuoglu dit que la Turquie participe activement aux travaux de la Commission de la condition de la femme; celui-ci a constaté à sa trente-quatrième session qu'il existait encore des obstacles sur la voie de la promotion de la femme. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/45/548), la proposition figurant dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 selon laquelle la proportion de femmes au Secrétariat devrait être augmentée chaque année de 1 % pour atteindre 30 % peut paraître insuffisante à certains, mais elle n'en est pas moins réaliste.

56. La Turquie est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qu'elle considère comme l'un des instruments juridiques les plus importants adoptés jusqu'à présent pour réaliser une égalité vraie entre les deux sexes. A propos du rapport du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (A/45/38), le représentant de la Turquie relève que le premier rapport soumis par son pays a été examiné par le Comité à sa neuvième session, tenue du 22 janvier au 2 février 1990, et que la délégation turque a établi, à cette occasion, un dialogue utile et instructif avec le Comité.

57. Malgré les progrès enregistrés en matière de législation pour parvenir à l'égalité des sexes, le fossé qui sépare la théorie de la pratique existe toujours et, en outre, les crises économiques et sociales touchent les femmes beaucoup plus que les hommes. La Turquie déploie des efforts constants pour la promotion de la femme et l'amélioration de sa condition. Des programmes en vue de lutter contre l'analphabétisme chez les femmes et des programmes éducatifs de rattrapage sont en cours. L'accès des filles et des femmes à tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle et l'élimination des obstacles à la participation des femmes, dans tous les domaines du développement, en tant que bénéficiaires et qu'agents actifs, figurent parmi les grands principes du sixième plan quinquennal de la Turquie pour la période 1990-1994.

58. Mme ILIC (Yougoslavie) dit qu'elle pense, comme la Directrice de la Division de la promotion de la femme, que c'est sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme que reposent les efforts que déploie l'ONU pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit réalisée. Elle constate donc avec préoccupation que la Commission de la condition de la femme est parvenue à la conclusion, à sa trente-quatrième session, qu'une certaine évolution se poursuit mais qu'un ensemble de facteurs économiques et politiques ralentissent les progrès, au point que la réalisation des objectifs définis à Nairobi est compromise.

59. La détente politique n'a pas eu d'équivalent dans le domaine économique et social dans beaucoup de pays en développement fortement endettés, qui pâtissent de taux d'intérêt élevés, de la faiblesse des cours des produits de base et de divers autres facteurs négatifs. Les femmes et les enfants sont les premières victimes de la réduction des dépenses sociales, et des mesures doivent être prises d'urgence à l'échelon national, régional et international pour remédier à cette situation. Il importe de donner l'attention voulue aux recommandations et conclusions du premier examen - évaluation des Stratégies prospectives - réalisé par la Commission de la condition de la femme à sa trente-quatrième session. Au sujet de l'un des thèmes prioritaires de la session - la participation des femmes - la représentante de la Yougoslavie dit qu'un séminaire a été organisé dans son pays du 15 au 19 octobre 1990 par le Département de la coopération technique pour le développement afin de débattre des grandes questions et des choix politiques concernant l'accroissement de la participation des femmes aux affaires publiques. La délégation yougoslave accueille avec satisfaction la recommandation tendant à tenir une conférence mondiale en 1995, pour procéder au second examen - évaluation des Stratégies prospectives.

60. En tant que représentante d'un pays non aligné et en développement, Mme Ilic dit que la Yougoslavie se félicite de voir que les pays non alignés continuent à accorder l'attention voulue à la question de la promotion de la femme et de l'intégration des femmes au développement de leur pays, à la fois comme bénéficiaires et comme agents actifs. Une conférence ministérielle des pays non alignés sur le rôle des femmes dans le développement a eu lieu à La Havane du 29 janvier au 1er février 1990, et il est à espérer que des conférences semblables pourront être organisées avant la conférence mondiale de 1995. La délégation yougoslave espère que les données existantes seront utilisées au mieux lors de la préparation des documents de cette conférence, par exemple celles qui figurent dans les rapports remis par les pays au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que des renseignements recueillis par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et autres organismes semblables. Mme Ilic exprime aussi l'espoir que le Secrétariat pourra présenter à la conférence des résultats plus encourageants sur l'emploi des femmes au Secrétariat que ceux qui figurent dans le document A/45/548.



(Mme Ilic, Yougoslavie)

61. La délégation yougoslave note avec satisfaction que le nombre des pays qui ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou qui y ont adhéré a atteint 104, et elle espère que d'autres pays le feront aussi. Enfin, elle regrette que l'Assemblée générale n'examine pas, à sa présente session, le rapport de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, d'autant que l'Institut fête son dixième anniversaire en 1990. Le fait que le Conseil économique et social ait pris acte avec satisfaction des travaux de l'Institut dans sa résolution 1990/16 ne rend pas moins regrettable l'absence de décision de la part de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 heures.